



SAINT CLAIR du Rhône ET VOUS...

AVRIL 2021
N° 4



SCAN ME

L'édito

@ Site internet : www.st-clair-du-rhone.fr

Chères Saint-clairoises, chers Saint-clairois,

Les vaccins arrivent sur notre territoire, et avec eux, l'espoir de retrouver un peu de liberté. Un troisième centre a ouvert localement à Condrieu, le 23 mars avec une capacité de 300 vaccins/semaine. Le 29 mars, déjà 155 saint-clairois ont obtenu un rendez-vous. Après Vienne et Roussillon, ce 3^{ème} centre ne peut que faciliter l'accès aux vaccins pour celles et ceux qui le souhaitent. Mais dans le même temps, la 3^{ème} vague épidémique nous frappe de plein fouet. Nous avons encore un effort à fournir en ce mois d'avril, espérons que ce soit le dernier. Outre le confinement généralisé, les masques sont désormais obligatoires sur la voie publique et les gestes barrières sont plus que jamais d'actualité.

Nos services techniques sont bien occupés en ce début d'année. L'agencement extérieur des logements de la Gendarmerie se termine, avec la rénovation de certains espaces verts et des clôtures. Les travaux de la Maison Fleuret ont commencé avec la création d'un grand parking en stabilisé. La rénovation de l'intérieur est en cours (peinture, plomberie...)

Rue des Carrosses, un mur en mauvais état est tombé en partie sur la voie. Ce mur privé faisait l'objet d'un arrêté de péril et le propriétaire en avait été avisé. Nos équipes techniques ont rapidement nettoyé et mis en sécurité la voie, puis une entreprise a été mandatée par la mairie pour retaluter le terrain. Le Trésor Public sera chargé de faire rembourser les montants engagés (29 520 € TTC) par ce propriétaire.

Afin d'assurer la sécurité du croisement entre la route de St Prim et le chemin de Sylvie, des arbres morts ont été coupés par le propriétaire d'une parcelle. L'abattage des arbres (sous-

Travaux, coupures d'eau, informations importantes !
Suivez toute l'actualité en temps réel sur notre site internet, dans la rubrique : « Les nouvelles de la ville ».

traité) puis le nettoyage (par nos services) de la parcelle communale est programmée, puis la Communauté de Communes, dont c'est la compétence, assurera la finition de ces abords de voirie.

Le 7 avril, ont débuté les travaux de la salle Benatru. Cet espace, rénové dans le respect de notre patrimoine, accueillera l'ACCRO et le périscolaire en fin d'année.

Enfin, les travaux d'élargissement de la chaussée de l'Impasse Clarius, qui part du CD4 pour accéder au Daxia se terminent. Le coût principal, supérieur à 90 000 € est assuré par la CCEber. Seule la régularisation des terrains de cette voirie et l'enfouissement de la ligne téléphonique ont été pris en charge par la Commune. Cette impasse de 5 m de large, avec matérialisation d'une partie cyclable/piétons, mettra en valeur ce camping très apprécié.

La commission communication travaille sur la création d'un logo pour notre ville. Dans quelques mois, vous aurez à choisir celui que vous préférez parmi plusieurs propositions.

Enfin, concernant le projet de la nouvelle école et de la future cuisine centrale, le Jury chargé d'étudier les propositions a sélectionné 3 cabinets d'architectes (parmi 91 dossiers !). Il sélectionnera le lauréat le 17 mai et ce choix sera soumis au conseil municipal du 18 mai.

A très bientôt, dans notre prochaine lettre,
Le Maire, Olivier MERLIN.

Rappel

Vous avez besoin d'effectuer des **démarches administratives** (demande de dossiers : logement, APA, MDPH, etc..., changement d'adresse), vous avez besoin d'être guidé pour vos démarches **en ligne** (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire, etc...), Mme Elisabeth EPARVIER, vous accueille en mairie, depuis le **1er février sur rendez-vous** : le mercredi matin de 9h00 à 12h00, le

jeudi matin de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Vous pouvez la contacter au 06.19.43.60.56.

Service gratuit



Nous vous proposons de recevoir bientôt un exemplaire de notre publication mensuelle : « **SAINT CLAIR du Rhône ET VOUS...** » chaque mois par mail plutôt que dans votre boîte aux lettres. Si vous êtes intéressés, merci de nous transmettre vos coordonnées complètes sur :

contact@mairie-stclairdurhone.com



Ce nouveau service s'inscrit dans une **démarche** plus « **écologique** » : moins de papier, et distribution via un tricycle électrique. Nous espérons qu'il sera opérationnel au mois de septembre.

Santé - Social

La mutuelle **SOLIMUT** organisera des permanences pour les administrés St-Clairois :

- jeudi 29 avril
- Jeudi 27 mai
- Jeudi 24 juin



De 9h30 à 11h30 en Mairie...

Port du masque Obligatoire, gel hydro alcoolique à disposition, respect de la distanciation.

Le dossier

Budget Participatif : A vos marques, prêts ? Partez !!!



Le budget de 25 000 € a été voté au conseil municipal du 16 mars. La municipalité lance donc son premier appel à projets.

Qu'est-ce que cela veut dire ?



Je suis St Clairois, j'ai 9 ans ou plus, j'ai une idée ou un projet pour améliorer le cadre de vie de mon quartier. Je peux me joindre aussi à d'autres habitants de ma zone ayant la même idée.

Je récupère un formulaire de demande de projet : à télécharger sur le site, à l'accueil Mairie, ou encore auprès de mes référents de quartiers.



Je construis ma demande, avec l'aide éventuelle d'un de mes référents : description, voire dessins/photos, localisation, estimation financière.

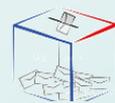


Je remets mon projet à un conseiller municipal en charge de ma zone **avant le 15 mai**.



Ma proposition est étudiée et répond aux critères de faisabilité dictés par le règlement.

Tous les habitants de ma zone (de plus de 9 ans) sont invités à voter pour leur(s) projet(s) de quartier préféré(s) parmi l'ensemble des propositions retenues.



A l'issue de ce vote, un classement est établi, et le ou les lauréats seront réalisés par la commune.



Vous cherchez des idées ?

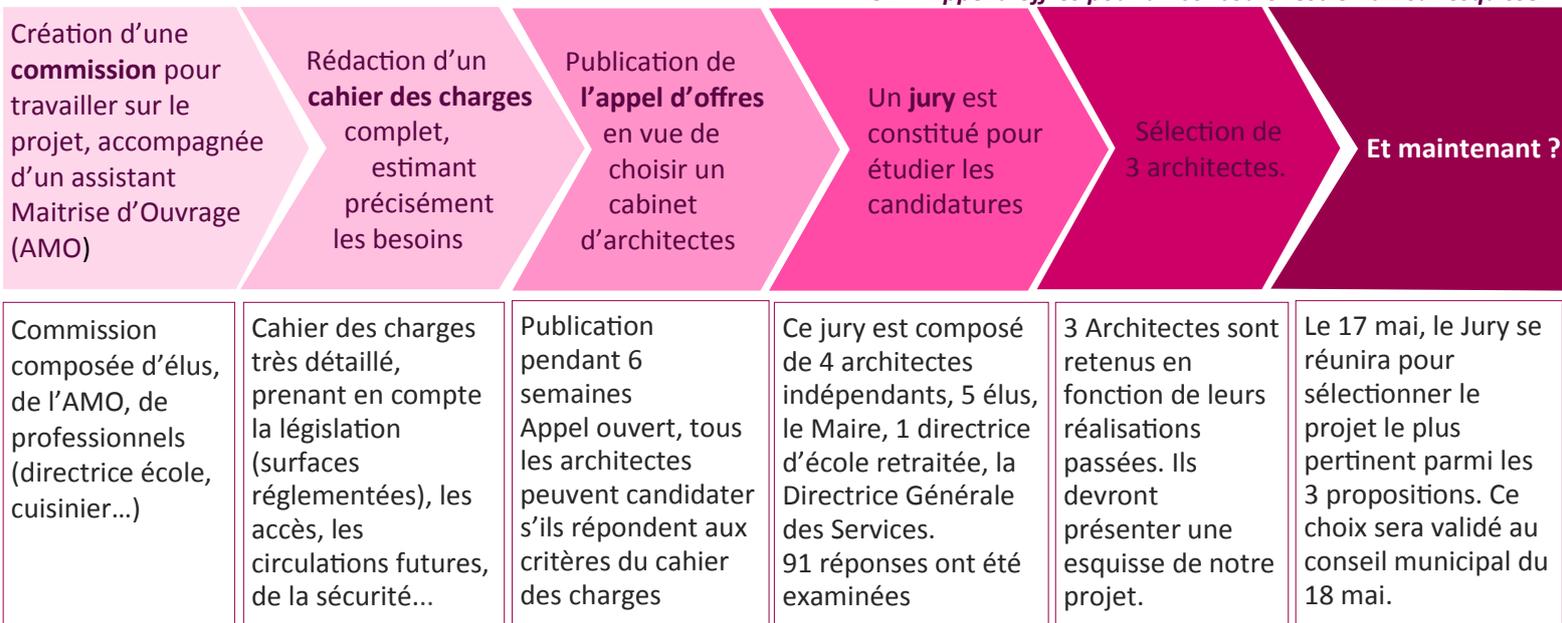
Pour retrouver le règlement détaillé, un formulaire à télécharger, un guide d'élaboration des projets, et des exemples de réalisations dans d'autres communes : Rendez-vous sur : <http://www.st-clair-du-rhone.fr/>

Les référents sont vos interlocuteurs privilégiés, ils sont là pour vous accompagner.

Marché public, Appel d'offre, comment ça se passe ?

Un exemple : le projet école / cuisine centrale.

Un « Appel d'offres pour un concours restreint » sur esquisse.



Suivez l'avancée du projet sur nos prochaines publications !

Les résidents du **Clariana** ont reçu leur **2^{ème} injection du vaccin** le 24 mars 2021 à partir de 10h30 par les médecins du Pôle Médical et un infirmier du Centre de Soins de Saint Clair du Rhône.

En amont, ils ont été vus pour un entretien pré-vaccinal. Une surveillance post-vaccinale a eu lieu pendant 15 minutes par le personnel médical afin de palier à toute réaction allergique ou autre.



Vous avez plus de 75 ans et n'êtes pas encore vacciné ? Rapprochez-vous de la mairie auprès d'Elisabeth EPARVIER : tél : 06 19 43 60 56 qui pourra vous renseigner sur les centres ouverts.



Souhaitons la bienvenue à notre **nouveau policier municipal, Loïc AUBRY**, 49 ans marié trois enfants.
« Après une carrière au sein de la gendarmerie nationale, qui m' a permis de servir en métropole, hors métropole et à l'étranger. Je me suis tourné vers la police municipale au sein de collectivités en Isère et dans le Rhône. »

Monsieur Aubry succède à Monsieur SIMON qui a repris ses fonctions aux Roches de Condrieu.

LA POLICE MUNICIPALE VOUS INFORME :

MASQUES ANTI COVID :

Attention : L'abandon de masques et de gants sur la voie publique est passible d'une sanction de 68 €, avec une majoration qui peut s'élever jusqu'à 180 € en cas d'oubli ou de non-paiement dans les délais.

NUISANCES SONORES : Référence à l'arrêté Préfectoral : n° 97-5126.

Les travaux de bricolage faisant appel à l'utilisation d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

COMPORTEMENT AUX ABORDS DES ECOLES :

Sécurité routière aux abords des écoles : la prudence est toujours de mise !

La sécurité des enfants et le bien-être de tous en dépendent. Nous comptons donc sur chacun pour rester vigilant et veiller au bon fonctionnement des aires de parkings prévues à cet effet. Cela permettra à tous de venir déposer ou chercher les enfants dans un environnement agréable et sécurisé. Les bonnes habitudes sont à montrer aux enfants qui apprennent tout au long de l'année :

Nous devons tous être des exemples pour les enfants.

RAPPEL : LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE AUX ABORDS DES ECOLES.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES : chaque propriétaire ou locataire est tenu de supprimer mécaniquement les cocons élaborés par les chenilles processionnaires du pin qui seront ensuite incinérés. Un traitement préventif doit être mis en place annuellement.

Retrouvez toutes les informations sur l'arrêté municipal permanent, concernant l'élimination des chenilles processionnaires, sur le site de la ville ou par simple demande en mairie.

JARDINS D'ENFANTS :

L'âge limite pour l'utilisation des équipements des aires de jeux est affiché sur chacun d'eux. Il est important d'expliquer à vos enfants le respect de ces consignes afin de ne pas dégrader le matériel, et risquer d'occasionner des blessures aux plus jeunes.



JUSQU'OU PEUT ALLER LE VANDALISME !

Le vendredi 26 février à 17h45, l'antenne du système de pilotage de la station de pompage du syndicat des eaux a été la cible de tirs de fusil (plusieurs impacts de balles et cartouches retrouvées en amont de la station de pompage), ce vandalisme délibéré privant ainsi d'eau toutes les hauteurs de St Clair du Rhône. Une plainte a été déposée et l'enquête est en cours. Quelle motivation a pu conduire à une telle action, si ce n'est la volonté de détruire pour le plaisir de détruire ???

DECHETERIE DE SAINT CLAIR DU RHONE

Réservée aux particuliers :

En avril et novembre 2021, vous pourrez rapporter vos anciennes radiographies argentiques (sans leurs pochettes).

Ainsi que vos pneus hors d'usage orphelins (véhicules légers uniquement, sans jantes).

IMPORTANT :

Munissez-vous d'un justificatif de domicile à chaque passage en déchèterie.

En dehors de ces périodes, le dépôt de pneus et de radiographies est interdit en déchèterie.

Un doute ? Une question ?

Service environnement EBER
 Communauté de Communes :
 04.74.29.31.15



ambassadeur@entre-bievretrhone.fr
 Site : www.entre-bievretrhone.fr



L'association « Econscience » a organisé le 27 février dernier une opération de ramassage des déchets sur la voie publique. Les membres, aidés de quelques habitants, ont sillonné quelques rues du centre de St Clair et les abords de Leclerc et des usines chimiques. En 1 heure, ils ont rempli 6 sacs de déchets (canettes, bouteilles, emballages plastique, papiers, paquets de cigarette, masques...) soit 17 kg !!! Notamment 75 masques ont été ramassés sur les parkings parcourus. La municipalité remercie l'association d'œuvrer pour la propreté de notre commune, et le respect de la nature. Néanmoins, l'espace public est l'affaire de tous, le dépôt de déchets sur la voie publique quels qu'ils soient est interdit. Les sanctions vont de 68 à 135 € d'amende suivant la nature de l'infraction. Il faut savoir qu'outre le fait qu'un masque laissé dans la nature met 450 ans à se dégrader, il est un déchet dangereux pour celui qui le ramasse car potentiellement contaminé, et il peut contenir du plastique (masque chirurgical) nocif pour les systèmes d'assainissement des eaux usées, et pour la faune des cours d'eau.



Très Haut Débit/Fibre optique :

Quelques éléments concernant l'avancée des travaux d'installation de la fibre sur la commune :

Message reçu le 26 Février de SFR travaillant avec Isère FIBRE, mandatées par le Département de l'Isère :

« Les déploiements se sont arrêtés jusqu'à fin mars 2021 pour se concentrer sur la reprise des prises déjà déployées qui n'étaient pas au niveau de qualité attendu. Les déploiements de nouvelles prises ont repris début avril.

Dès le début du projet, votre commune a été placée par le Département dans la tranche conditionnelle désormais appelée phase 2, donc prévue entre 2022 et 2024.

Au début de chaque année, il vous sera communiqué le planning des zones déployées dans l'année. Celui de 2021 est en cours de validation entre le Département et Isère Fibre. Cela implique que votre commune sera déployée après 2022, conformément à son placement en phase 2. »

Nous avons également de gros problèmes avec les lignes téléphoniques et les accès du plateau de Glay pour faire fonctionner l'école publique. Au début du déploiement du THD (Très Haut Débit), ayant constaté que notre commune sera une des dernières équipées, la municipalité a écrit jusqu'au Ministre pour défendre les conditions d'accès à Internet des entreprises de Varambon et du Pôle Médical mais il n'y a pas eu de changement...

INSTALLATION DE NOUVEAUX COMMERCES SUR LA COMMUNE :

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (adopté le 25 juin 2018), des zones commerciales ont été délimitées afin de laisser le commerce vivre et se développer sur notre commune.

De nouveaux commerces ouvriront prochainement à proximité de l'Espace Drive de LECLERC, entre autre les enseignes : Biocoop et Marie Blachère. Nous avons eu, a plusieurs reprises, des questions sur le fait que la municipalité ait choisi ou autorisé l'implantation de ces commerces qui pourraient concurrencer ceux déjà implantés.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

En France, l'installation d'un commerce est libre (sauf quelques réglementations spécifiques concernant les bars, tabacs, pharmacies, vétérinaires...). Cela s'appelle « le principe de la liberté du commerce et de l'industrie ». Ni le Maire, ni le Conseil Municipal ne peuvent favoriser un type de commerce au profit d'un autre. Ainsi, la Commune n'a ni demandé, ni approuvé, ni désapprouvé, l'installation de ces nouveaux commerces.

Le pouvoir de police du Maire lui permet de gérer (dans le respect des contraintes réglementaires) l'aménagement de l'espace public, de veiller au respect de l'ordre, de la sécurité, la salubrité, etc.

Pour exemple, nous avons, à plusieurs reprises, refusé l'installation de commerces ambulants, sur le Domaine Public, en centre-ville, et en bas de Varambon, afin de ne pas concurrencer les commerçants existants. Nous limitons également l'installation des forains du marché en respectant nos « petits » commerces locaux.



Vous êtes nouvel arrivant sur la commune ?

Une mallette d'accueil, contenant quelques informations utiles et pratiques, vous attend à l'accueil de la mairie. N'hésitez pas à venir la récupérer !



Enfin une date dans l'agenda de nos associations !



Le Sou des Ecoles vous propose une vente de fleurs, légumes et aromates, le **dimanche 2 mai** de 8h30 à 12h sur la place de la mairie.

Cette vente sera organisée avec un protocole respectant strictement les mesures de distanciation et port du masque en vigueur.

Nous demandons à chacun de veillez au respect du sens de circulation et à l'organisation mise en place par l'équipe du Sou des Ecoles.



Libre expression

Par la liste « Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône » M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.



**Vivre en Harmonie
à Saint Clair du Rhône**



vivreenharmonie2020@gmail.com